

“Culture d’origine” : peut-on figer ce qui évolue naturellement ?

Face aux transformations rapides de nos sociétés, certains cherchent des réponses juridiques. La philosophe néerlandaise Andrea Speyerbach veut attaquer l’État pour qu’il protège “la culture, le style de vie et la cohésion sociale de la population originelle” face aux “conséquences de la migration massive”. Theo Francken salue cette initiative sur Facebook.

Cette démarche part de préoccupations compréhensibles : inquiétudes face au rythme des changements, volonté de préserver certaines valeurs, besoin de cohésion sociale. Mais elle se heurte à un écueil que Speyerbach reconnaît elle-même : définir cette “culture d’origine” constitue son “plus grand défi”.

Un concept difficile à cerner

Cette difficulté n’est pas accidentelle. Définir une culture, c’est tenter de saisir quelque chose de fondamentalement mouvant. Contraire-

ment à un monument qu’on peut classer et protéger, une culture évolue constamment à travers les échanges entre ses membres, les influences extérieures, les générations qui se succèdent.

L’anthropologie moderne conçoit la culture comme un processus dynamique plutôt que comme une collection d’éléments figés. Cette approche ne nie pas l’existence de traits culturels identifiables, mais souligne leur caractère évolutif.

La diversité culturelle interne

L’exemple belge illustre cette complexité. Notre pays abrite plusieurs cultures qui ne se limitent pas aux trois communautés linguistiques officielles. En Flandre même, le néerlandais se décline en registres multiples, des dialectes locaux parfois mutuellement in-

Les cultures changent parce qu’elles sont vivantes. Les frites, le saxophone belge devenu emblème du jazz américain, notre bande dessinée enrichie d’influences mondiales : cette capacité d’adaptation constitue peut-être notre vraie spécificité.

compréhensibles à la langue standard officielle.

Ces différences linguistiques reflètent des réalités culturelles distinctes. L’identité urbaine d’Anvers, métropole cosmopolite, diffère de celle de la Flandre rurale. Les écarts entre classes sociales créent également des sous-cultures : un dirigeant d’entreprise partage-t-il plus de références avec un ouvrier de sa région qu’avec son homologue étranger ?

L’histoire des influences croisées

L’idée d’une culture “pure” résiste difficilement à l’examen historique. Les Pays-Bas résultent de siècles d’échanges : réfugiés juifs portugais, influences indonésiennes, artisans huguenots français ont contribué à leur identité. La langue néerlandaise elle-même porte les traces de ces rencontres : emprunts français, allemands, anglais, vocabulaire colonial.

Cette réalité ne diminue en rien la spécificité néerlandaise ou belge, mais montre que cette spécificité s’est construite dans l’échange, non dans l’isolement.

Valeurs à défendre, mais universelles

Francken précise que “l’ethnie ne compte pas, mais les valeurs partagées” : tolérance, égalité des sexes, liberté d’orientation sexuelle. Ces valeurs méritent effectivement d’être défendues avec fermeté.

Mais ces conquêtes ne sont pas l’apanage d’une culture particulière. Elles résultent de luttes menées dans de nombreuses sociétés. D’ailleurs, étaient-elles présentes dans nos sociétés “d’origine” ? L’homosexualité restait pénalisée en Belgique jusqu’en 1985. Ces valeurs représentent souvent des victoires remportées contre les traditions dominantes de leur époque.

Le paradoxe juridique

L’initiative soulève une question fondamentale : peut-on figer juridiquement ce qui évolue naturel-

Les opinions qui paraissent dans les pages Débats sont des contributions externes, qui n’engagent pas la rédaction.

